



Charte des adhérents du pôle de compétitivité HYDREOS

• Contexte

Les adhérents au pôle de compétitivité HYDREOS s'acquittent d'une cotisation et participent aux activités de l'association pour leur bénéfice mutuel.

La charte HYDREOS décrit l'esprit général selon lequel les adhérents collaborent. Elle découle des documents de référence du pôle :

- le contrat de performance avec les financeurs de l'association,
- les statuts et le règlement intérieur.

• Objectifs

La charte s'applique aux adhérents d'HYDREOS pour atteindre collectivement les objectifs du pôle :

- répondre aux défis posés par la maîtrise de la qualité de l'eau,
- développer les entreprises des métiers de l'eau, en particulier les PME,
- développer l'innovation et mener des projets structurants de R&D pour les métiers de l'eau,
- développer les synergies entre acteurs au niveau régional, national et mondial, en particulier au bénéfice des PME
- faire émerger une vision stratégique partagée du positionnement des entreprises du pôle,
- développer la visibilité du pôle HYDREOS et de ses adhérents à tous les niveaux, jusqu'à atteindre une notoriété internationale.

• Engagements des adhérents

Tous les adhérents d'HYDREOS s'engagent à jouer un rôle actif au sein de l'association.

Ils veillent à leurs intérêts mutuels en observant la réserve qui s'impose vis-à-vis des informations sensibles dont ils prennent connaissance au sein des réunions du pôle HYDREOS.

Ils s'engagent à soutenir activement les PME du pôle en :

- prévoyant systématiquement la participation active des PME aux projets d'innovation montés ou labellisés par le pôle,
- veillant prioritairement aux intérêts des PME dans la valorisation des projets : notoriété, propriété intellectuelle et industrielle, compétences.

Dans le cadre de leurs activités les adhérents se font les ambassadeurs du pôle HYDREOS et de sa valeur ajoutée.

Les adhérents s'engagent à appliquer la charte HYDREOS dans le cadre de leurs activités associatives et à la promouvoir.



Les grands groupes adhérents s'engagent également à soutenir les PME dans l'élaboration de leurs orientations stratégiques.

Cet engagement des grands groupes pourra se traduire par le parrainage de PME.

Dans leurs relations avec les laboratoires de recherche universitaires, les entreprises s'attachent à dégager des problématiques de long terme.

Les acteurs de la recherche publique prévoient en amont, avec les acteurs opérationnels, la valorisation des projets de recherche qu'ils montent.

Les personnes en charge d'une responsabilité particulière dans l'animation du pôle doivent être proactives au bénéfice de tous.

- **Utilisation du nom et du logo HYDREOS**

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent associer à leur nom le logo et le nom HYDREOS.

Les adhérents s'engagent à ne pas utiliser le logo HYDREOS à des fins commerciales ni pour des intérêts autres que ceux de l'association HYDREOS.

- **Engagements de l'association**

L'association agit au bénéfice des adhérents de manière à :

- atteindre les objectifs du contrat de performance,
- assurer un traitement égal aux demandes de ses membres,
- promouvoir les adhérents et les mettre en réseau.

Lu et approuvé, le

L'adhérent

Organisme représenté :

Anne Ribayrol-Flesch
Présidente

Nom, fonction du signataire :

Anne Ribayrol-Flesch
Présidente 